

25
26

CATALOGUE FORMATION



**Se former aux métiers
du sport et de l'animation**



CREPS
Auvergne
Rhône-Alpes
Vichy

ÉDITO	4
NOS FORMATIONS	
Filière des activités aquatiques	
○ BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation	5-6
○ DEJEPS Natation course	7-8
○ DEJEPS Triathlon et disciplines enchainées	9-10
○ CS SSMA	11
○ CAEPMNS	12
○ Aisance aquatique	13
Filière des activités de l'aviron	
○ BPJEPS Aviron et disciplines associées	14-15
○ DEJEPS Aviron et disciplines associées	16-17
Filière des activités forme et santé	
○ BPJEPS Activités de la forme	18
○ Encadrant Sport-Santé	19
Filière des activités physiques et de pleine nature	
○ Préparation DE AMM	20
○ Formation générale commune DE AMM	21
Filière des activités du secourisme	
○ PSC	22
○ PSE1	23
○ PSE2	24
○ BNSSA	25
Filière animation	
○ BPJEPS Activités Physiques pour Tous	26
Filière entraînement	
○ La dimension mentale à l'entraînement et en compétition	27
○ Hyperthermie, intégrité de l'athlète et performance	28
CORRESPONDANCES DE DIPLÔME GLOSSAIRE	29
INFORMATIONS PRATIQUES	30



Depuis son ouverture en 1972, le CREPS de Vichy organise des formations aux métiers du sport et de l'animation. D'abord impliqué dans la préparation des professeurs d'EPS, l'établissement a ensuite intégré à son programme les brevets d'État d'éducateur sportif au fur et à mesure de leur création.

Devenu établissement public local de formation, certifié Qualiopi depuis 2021, le CREPS de Vichy accueille chaque année 750 à 800 apprenants sur différents niveaux de formation, des premiers secours citoyens (PSC) au diplôme d'État supérieur de la jeunesse de l'éducation populaire et des sports (DESJEPS, niveau 6), en passant par des préparations aux concours de la fonction publique et le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA).

Huit professeur(e)s de sport expérimenté(e)s conçoivent, chaque année, des formations adaptées à la réalité du terrain et aux besoins des employeurs, afin d'améliorer en permanence la qualité de notre service et d'optimiser l'insertion professionnelle des diplômés. Quatre agents en charge de la gestion administrative et financière des sessions de formation complètent l'équipe. Notre offre, composée de plusieurs certifications et d'autres formations continues non certifiantes à destination des animateurs et entraîneurs sportifs en activité, est animée par plus de 200 formateurs experts dans leurs domaines d'activité.



Thomas SENN
Directeur du CREPS

Le CREPS, c'est aussi un centre de préparation à la performance sportive qui contribue à la formation et à l'accompagnement des sportifs de haut niveau. À ce titre, il accueillera dès la nouvelle rentrée sportive de septembre 2025, les jeunes sportifs du Centre National d'Entraînement de Padel relevant de la Fédération Française de Tennis.

Des formations de qualité

Le CREPS de Vichy propose des formations certifiées Qualiopi depuis septembre 2021.

Qualiopi
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

Cette reconnaissance valable jusqu'en juillet 2026 atteste de la qualité de l'ensemble des processus mis en œuvre dans le cadre de l'accompagnement des candidats et stagiaires de nos formations. Elle confirme également l'engagement de tous les agents de l'équipe du département formation pour proposer une offre qualitative de formation à tous les niveaux.

BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation (AAN) SEPTEMBRE 2025 À JUIN 2026

L'animateur aquatique

- anime des activités de découverte, d'initiation, de perfectionnement jusqu'à un premier niveau de compétition, auprès de tous publics, y compris scolaires
- participe à l'organisation et à la gestion d'activités
- contribue au fonctionnement de la structure organisatrice des activités
- assure l'entretien et la maintenance des matériels
- enseigne la natation dans le cadre scolaire et en leçon particulière
- surveille les baignades

Ce diplôme confère le titre de Maître Nageur Sauveteur (MNS) à son titulaire.

Conditions d'accès à la formation

- être âgé de 18 ans le jour de la validation des exigences préalables de la mise en situation pédagogique
- être titulaire du PSE1 en cours de validité
- être titulaire du BNSSA
- être en possession d'un certificat médical le déclarant apte à la pratique des activités aquatiques
- fournir une attestation de réussite aux 400m nage libre en moins de 7 min 40

Exigences préalables et sélection

- épreuve orale : entretien de motivation et projet personnel
- épreuve écrite : thème général sur le sport
- épreuve pratique : 200m 4 nages chronométrée
- positionnement : pratique et entretien

Déroulé de la formation

Formation basée sur le principe de l'alternance entre théorie et pratique

- En centre : 601h (6 heures positionnement + 595h centre)
- En structure professionnelle : 500h

Points forts

- *Formation conduisant à un métier avec un fort taux d'insertion professionnelle*
- *Compétition orientée natation course*



parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Inscription en un clic !



Partenaires



Contact :

Anthoni ULLIANA - 04 70 59 53 37
anthoni.ulliana@creps-vichy.sports.gouv.fr
therese.drevon@creps-vichy.sports.gouv.fr

BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation (AAN)

SEPTEMBRE 2025 À JUIN 2027

L'animateur aquatique

- anime des activités de découverte, d'initiation, de perfectionnement jusqu'à un premier niveau de compétition, auprès de tous publics, y compris scolaires
- participe à l'organisation et à la gestion d'activités
- contribue au fonctionnement de la structure organisatrice des activités
- assure l'entretien et la maintenance des matériels
- enseigne la natation dans le cadre scolaire et en leçon particulière
- surveille les baignades

Ce diplôme confère le titre de Maître Nageur Sauveteur (MNS) à son titulaire.

Conditions d'accès à la formation

- être âgé de 18 ans le jour de la validation des exigences préalables de la mise en situation pédagogique
- être titulaire du PSE1 en cours de validité
- être titulaire du BNSSA
- être en possession d'un certificat médical le déclarant apte à la pratique des activités aquatiques
- fournir une attestation de réussite aux 400m nage libre en moins de 7 min 40

Exigences préalables et sélection

- épreuve orale : entretien de motivation et projet personnel
- épreuve écrite : thème général sur le sport
- épreuve pratique : 200m 4 nages chronométrée
- positionnement : pratique et entretien

Déroulé de la formation

Formation basée sur le principe de l'alternance entre théorie et pratique

- En centre : 735h (6h positionnement + 729h centre)
- En structure professionnelle : 35h/semaine

Points forts

- *Formation conduisant à un métier avec un fort taux d'insertion professionnelle*
- *Compétition orientée natation course*



adasa
campus

Inscription en un clic !



Partenaires



Contact :

Renaud LAURENT - 04 70 59 52 72

renaud.laurent@creps-vichy.sports.gouv.fr

therese.drevon@creps-vichy.sports.gouv.fr

DEVENIR ENTRAINEUR NATATION COURSE



DEJEPS Perfectionnement sportif mention Natation et disciplines associées option "natation course eau libre"

SEPTEMBRE 2025 À JUIN 2027

L'entraîneur natation course

- conçoit des programmes d'apprentissage pluridisciplinaires et de perfectionnement sportif
- initie et coordonne la mise en œuvre d'un projet d'apprentissage pluridisciplinaire de perfectionnement et de développement sportif
- enseigne les apprentissages pluridisciplinaires et le perfectionnement sportif en piscine et en milieu naturel
- conduit des actions de formation

Conditions d'accès à la formation

- être titulaire du PSE1 en cours de validité ou de la formation continue PSE1
- avoir une structure d'accueil pour réaliser la formation en alternance et s'engager à suivre un stage sport de haut-niveau dans une structure définie
- être en possession d'un certificat médical, datant de moins d'un an au jour d'entrée en formation, le déclarant apte à la pratique et à l'encadrement de la natation course
- satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation (dispenses prévues par les textes sous certaines conditions)
- Fournir une attestation de performance sportive de 400m 4 nages
- Être titulaire de l'attestation d'expérience professionnelle ou du BNSA ou réaliser un test de sécurité

Exigences préalables et sélection

- épreuve écrite de connaissances générales (3 heures)
- épreuve d'entretien sur l'entraînement et le projet professionnel

Déroulé de la formation

Formation basée sur le principe de l'alternance entre théorie et pratique

- En centre : 806h (20h positionnement + 786h en centre)
- En structure professionnelle : 8h/semaine minimum

Points forts

- *Formation conduisant à un métier avec un fort taux d'insertion professionnelle.*



Inscription en un clic !



Partenaires



Contact :

Sophie TURBAN DE RONCHI - 06 28 73 50 48
sophie.turbanderonchi@creps-vichy.sports.gouv.fr
therese.drevon@creps-vichy.sports.gouv.fr



DEJEPS Perfectionnement sportif mention Natation et disciplines associées option "natation course eau libre"

SEPTEMBRE 2025 À JUIN 2027

L'entraîneur natation course

- conçoit des programmes d'apprentissage pluridisciplinaires et de perfectionnement sportif
- initie et coordonne la mise en œuvre d'un projet d'apprentissage pluridisciplinaire de perfectionnement et de développement sportif
- enseigne les apprentissages pluridisciplinaires et le perfectionnement sportif en piscine et en milieu naturel
- conduit des actions de formation

Conditions d'accès à la formation

- être titulaire du PSE1 en cours de validité ou de la formation continue PSE1
- avoir une structure d'accueil pour réaliser la formation en alternance et s'engager à suivre un stage sport de haut-niveau dans une structure définie
- être en possession d'un certificat médical, datant de moins d'un an au jour d'entrée en formation, le déclarant apte à la pratique et à l'encadrement de la natation course
- satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation (dispenses prévues par les textes sous certaines conditions)
- Fournir une attestation de performance sportive de 400m 4 nages
- Être titulaire de l'attestation d'expérience professionnelle ou du BNSA ou réaliser un test de sécurité

Exigences préalables et sélection

- épreuve écrite de connaissances générales (3 heures)
- épreuve d'entretien sur l'entraînement et le projet professionnel

Déroulé de la formation

Formation basée sur le principe de l'alternance entre théorie et pratique

- En centre : 806h (20h positionnement + 786h en centre)
- En structure professionnelle : 8h/semaine minimum

Points forts

- *Formation conduisant à un métier avec un fort taux d'insertion professionnelle.*



Inscription en un clic !



Partenaires



Ligue
Auvergne-Rhône-Alpes
de natation

Contact :

Sophie TURBAN DE RONCHI - 06 28 73 50 48
sophie.turbanderonchi@creps-vichy.sports.gouv.fr
therese.drevon@creps-vichy.sports.gouv.fr

DEVENIR ENTRAINEUR TRIATHLON

DEJEPS Perfectionnement sportif mention « triathlon et disciplines enchainées »

SEPTEMBRE 2025 À DÉCEMBRE 2026

L'entraîneur triathlon

- encadre, anime et prépare des athlètes de tous niveaux dans les disciplines du triathlon (natation, cyclisme, course à pied)
- élabore des programmes d'entraînement adaptés
- assure le suivi des performances
- veille à la sécurité des pratiquants
- organise des compétitions
- gère des groupes
- conseille sur la préparation physique, la nutrition et la récupération
- transmet son expertise technique
- développe la motivation des sportifs et les aide à atteindre leurs objectifs
- se tient à jour des évolutions du triathlon et des pratiques pédagogiques

Conditions d'accès à la formation

- être âgé de 18 ans le jour de la validation des exigences préalables de la mise en situation pédagogique
- être titulaire du PSE1 en cours de validité, du BNSSA et du code de la route
- être en possession d'un certificat médical le déclarant apte à la pratique et à l'enseignement du triathlon
- satisfaire aux tests techniques dans la limite des places ouvertes à la formation et justifier de l'attestation de réussite aux exigences préalables à l'entrée en formation
- avoir réalisé 5 triathlons sur les 3 dernières années

Exigences préalables et sélection

- test de 100m 4 nages en moins de 1'50
- test Vaussenat en course à pied
- épreuve orale : entretien de motivation et projet personnel

- épreuve écrite : thème général sur le sport
- positionnement : pratique et entretien

Exigences spécifiques :

- savoir évaluer les risques objectifs liés à la pratique du triathlon et disciplines enchaînées et anticiper les risques potentiels pour le pratiquant
- savoir maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident
- savoir mettre en œuvre une situation d'apprentissage, en sécurité

Déroulé de la formation

Formation basée sur le principe de l'alternance entre théorie et pratique

- En centre : 765h
- En structure professionnelle : 1321h

Points forts

- *Formation complémentaire avec le CS SSMA pour obtenir le diplôme de Maître Nageur-Sauveteur*
- *Découverte du RAID, discipline enchainée du triathlon*



Inscription en un clic !



Partenaire



Contact :

Guillaume NATURALE - 04 70 59 85 60
guillaume.naturale@creps-vichy.sports.gouv.fr
gabriella.ramillien@creps-vichy.sports.gouv.fr

DEJEPS Perfectionnement sportif mention « triathlon et disciplines enchainées »

SEPTEMBRE 2025 À DÉCEMBRE 2026

L'entraîneur triathlon

- encadre, anime et prépare des athlètes de tous niveaux dans les disciplines du triathlon (natation, cyclisme, course à pied)
- élabore des programmes d'entraînement adaptés
- assure le suivi des performances
- veille à la sécurité des pratiquants
- organise des compétitions
- gère des groupes
- conseille sur la préparation physique, la nutrition et la récupération
- transmet son expertise technique
- développe la motivation des sportifs et les aide à atteindre leurs objectifs
- se tient à jour des évolutions du triathlon et des pratiques pédagogiques

Conditions d'accès à la formation

- être âgé de 18 ans le jour de la validation des exigences préalables de la mise en situation pédagogique
- être titulaire du PSE1 en cours de validité, du BNSSA et du code de la route
- être en possession d'un certificat médical le déclarant apte à la pratique et à l'enseignement du triathlon
- satisfaire aux tests techniques dans la limite des places ouvertes à la formation et justifier de l'attestation de réussite aux exigences préalables à l'entrée en formation
- avoir réalisé 5 triathlons sur les 3 dernières années

Exigences préalables et sélection

- test de 100m 4 nages en moins de 1'50
- test Vaussenat en course à pied
- épreuve orale : entretien de motivation et projet personnel

- épreuve écrite : thème général sur le sport
- positionnement : pratique et entretien

Exigences spécifiques :

- savoir évaluer les risques objectifs liés à la pratique du triathlon et disciplines enchainées et anticiper les risques potentiels pour le pratiquant
- savoir maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident
- savoir mettre en œuvre une situation d'apprentissage, en sécurité

Déroulé de la formation

Formation basée sur le principe de l'alternance entre théorie et pratique

- En centre : 765h
- En structure professionnelle : 1321h

Points forts

- *Formation complémentaire avec le CS SSMA pour obtenir le diplôme de Maître Nageur-Sauveteur*
- *Découverte du RAID, discipline enchainée du triathlon*



adasa
campus

Inscription en un clic !



Partenaire



Contact :

Guillaume NATURALE - 04 70 59 85 60
guillaume.naturale@creps-vichy.sports.gouv.fr
gabriella.ramillien@creps-vichy.sports.gouv.fr

DEVENIR MAÎTRE-NAGEUR SAUVETEUR

CS SSMA - Certificat de Spécialisation Sécurité et Sauvetage en Milieu Aquatique

PRINTEMPS

Les titulaires du certificat de spécialisation « sauvetage et sécurité en milieu aquatique » associé au diplôme DE portent le titre de maître-nageur sauveteur. Il est obligatoire pour avoir une compétence Sécurité et Sauvetage.

Il est associé au DEJEPS perfectionnement sportif mention "natation sportive", "triathlon", "water-polo", "plongeon".

Conditions d'accès à la formation

- être âgé de 18 ans
- être titulaire du PSE1 en cours de validité
- être titulaire du BNSSA
- être en formation ou titulaire du DEJEPS triathlon et discipline enchaînées, du DEJEPS Natation-Course, DEJEPS Waterpolo, DEJEPS Plongeon
- présenter un certificat médical de non contre-indication

Déroulé de la formation

- En centre : 35h
- En structure professionnelle : 21h

Le candidat acquiert des connaissances en lien avec le métier de maître-nageur :

- les règles d'hygiène
- les règles de sécurité
- l'enseignement de la natation en milieu scolaire
- la surveillance via le POSS
- une initiation en aqua forme

Points forts

- *Formation de 35h, permettant aux titulaires d'un DEJEPS NC ou TRIDE, DE Waterpolo et plongeon, d'obtenir le diplôme de Maître-Nageur en plus de son diplôme du DEJEPS*



MON
COMPTE
FORMATION



Inscription en un clic !



Partenaire



VICHY COMMUNAUTÉ

Stade aquatique

Contact :

Sophie TURBAN DE RONCHI - 06 28 73 50 48
sophie.turbanderonchi@creps-vichy.sports.gouv.fr
gabriella.ramillien@creps-vichy.sports.gouv.fr

DEVENIR MAÎTRE-NAGEUR SAUVETEUR

CAEPMNS - Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître Nageur Sauveteur

3 SESSIONS : MARS, JUIN, OCTOBRE

Les titulaires d'un diplôme donnant le titre de Maître-nageur Sauveteur, responsables de l'enseignement et de la sécurité dans une structure associative, privée ou territoriale, sont tenus, pour pouvoir continuer d'exercer, de suivre tous les 5 ans une formation continue.

Conditions d'accès à la formation

- être titulaire d'un diplôme donnant le titre de Maître-Nageur Sauveteur
- être titulaire du diplôme PSE1 ou PSE2 ou être titulaire de l'attestation de formation continue du PSE1 ou PSE2 (révision) à jour
- fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique et l'encadrement de la natation de moins de 3 mois à la date d'entrée en formation
- fournir une attestation du dernier recyclage du certificat CAEPMNS
- fournir une copie diplôme conférant le titre de Maître-Nageur Sauveteur : (BEESAN - BPJEPS AAN - DEJEPS NC WATER POLO - TRIATHLON + CS SSMA.....)

Déroulé de la formation

Au cours de la formation, le candidat se voit réviser les textes réglementaires, l'apprentissage de la natation en milieu scolaire. Il va également pratiquer la natation, le secourisme, ainsi qu'une activité novatrice.

Points forts

- *Formation réalisée sur 2,5 jours permettant au candidat de renforcer ses connaissances professionnelles et acquérir de nouvelles méthodes de travail.*



Inscription en un clic !



Partenaire



Contact :

Sophie TURBAN DE RONCHI - 06 28 73 50 48
sophie.turbanderonchi@creps-vichy.sports.gouv.fr
therese.drevon@creps-vichy.sports.gouv.fr

DEVENIR ENCADRANT AISANCE AQUATIQUE



Démarche d'enseignement - Aisance aquatique

2 SESSIONS EN AUTOMNE

La formation propose aux éducateurs un accompagnement dans la mise en œuvre d'une démarche d'enseignement à "l'aisance aquatique". L'objectif est de favoriser la généralisation d'une mise en œuvre de ce type d'enseignement au niveau territorial et national.

Une attestation de formation sera délivrée à l'issue des 35 heures sur le site ministériel de l'aisance aquatique.

Conditions d'accès à la formation

Le candidat doit être âgé de plus de 18 ans et remplir l'une des conditions suivantes :

- être titulaire d'un diplôme conférant le titre de Maître-Nageur Sauveteur et à jour du CAEPMNS
- être éducateur des activités physiques et sportives ETAPS,
- être responsable d'établissement aquatique
- être conseiller Pédagogique Départemental, Conseiller Pédagogique de Circonscription, professeur des écoles
- être stagiaire en formation professionnelle au BPJEPS AAN, moniteur sportif de natation ou DEJEPS Natation
- être éducateur de jeunes enfants en situation d'encadrement de séances de natation
- être formateur aux Activités Aquatiques et de la Natation

Déroulé de la formation

En centre : 35 heures

- temps pratique en confrontation pédagogique
- partie théorique avec partage des expériences vécues
- briefings (organiser la séance, déterminer le rôle de chacun et définir les principes pédagogiques de la séance)
- échanges et retours d'expériences

Les enfants sont immédiatement mis en situation dans l'eau en grande profondeur et les stagiaires en situation pédagogique.

Points forts

- *Prise en charge des enfants sur 8 séances sur chaque semaine*



Ligue
Auvergne-Rhône-Alpes
de natation

Inscription en un clic !



Partenaire



Ligue
Auvergne-Rhône-Alpes
de natation

Contact :

Anthoni ULLIANA - 04 70 59 53 37

anthoni.ulliana@creps-vichy.sports.gouv.fr

therese.drevon@creps-vichy.sports.gouv.fr

DEVENIR MONITEUR D'AVIRON

BP JEPS Éducateur Sportif Aviron et disciplines associées SEPTEMBRE 2025 À JUIN 2027

Le moniteur d'aviron

- encadre et conduit des actions d'animation, d'enseignement et d'entraînement pour tout public, de tout niveau, dans tout établissement et sur tout milieu
- participe au fonctionnement et au développement de la structure : accueil, organisation, communication, promotion et gestion
- contribue à l'entretien et à la maintenance, du matériel et des installations
- assure la sécurité des pratiquants, des pratiques et des lieux de pratiques.

Ce diplôme confère le titre de Moniteur d'Aviron à son titulaire.

Conditions d'accès à la formation

- être âgé de 18 ans le jour de la validation des exigences préalables de la mise en situation pédagogique
- être titulaire de l'AFPS ou de la PSC1
- être en possession d'un certificat médical de non contre-indication
- être en possession d'une attestation de 100m nage libre, départ plongé et récupération d'un objet immergé à 2m de profondeur
- satisfaire aux tests techniques dans la limite des places ouvertes à la formation et justifier des attestations de réussite aux exigences préalables à l'entrée en formation

Diplôme fédéral recommandé :
Éducateur fédéral d'Aviron.

Exigences préalables et sélection

TEP: être en possession d'une attestation fédérale de niveau technique (brevet de rameur eaux intérieures niveau 2)

Sélections :

- épreuve pratique : parcours type brevet de rameur eaux intérieures de niveau 3, option compétition
- épreuve écrite : connaissances générales de l'aviron à partir d'une analyse vidéo (2h)
- épreuve orale : entretien de motivation et projet professionnel (30min)

Déroulé de la formation

Formation basée sur le principe de l'alternance entre théorie et pratique

- En centre : 680h
- En structure professionnelle : 2478h

Points forts

- *Diversité et expertise des intervenants*
- *Hybridation entre formation présentielle et distancielle. Possibilité de valider les diplômes fédéraux pendant la formation (Initiateur fédéral d'aviron de mer, Éducateur fédéral, Coach Indoor, Coach Avifit)*



Inscription en un clic !



Partenaire



Contact :

Anthoni ULLIANA - 04 70 59 53 37
anthoni.ulliana@creps-vichy.sports.gouv.fr
elisabeth.deat@creps-vichy.sports.gouv.fr

DEVENIR MONITEUR D'AVIRON APPRENTISSAGE

BPJEPS Éducateur Sportif Aviron et disciplines associées

SEPTEMBRE 2025 À JUIN 2027

Le moniteur d'aviron

- encadre et conduit des actions d'animation, d'enseignement et d'entraînement pour tout public, de tout niveau, dans tout établissement et sur tout milieu
- participe au fonctionnement et au développement de la structure : accueil, organisation, communication, promotion et gestion
- contribue à l'entretien et à la maintenance, du matériel et des installations
- assure la sécurité des pratiquants, des pratiques et des lieux de pratiques.

Ce diplôme confère le titre de Moniteur d'Aviron à son titulaire.

Conditions d'accès à la formation

- être âgé de 18 ans le jour de la validation des exigences préalables de la mise en situation pédagogique
- être titulaire de l'AFPS ou de la PSC1
- être en possession d'un certificat médical de non contre-indication
- être en possession d'une attestation de 100m nage libre, départ plongé et récupération d'un objet immergé à 2m de profondeur
- satisfaire aux tests techniques dans la limite des places ouvertes à la formation et justifier des attestations de réussite aux exigences préalables à l'entrée en formation

Diplôme fédéral recommandé :
Éducateur fédéral d'Aviron.

Exigences préalables et sélection

TEP: être en possession d'une attestation fédérale de niveau technique (brevet de rameur eaux intérieures niveau 2)

Sélections :

- épreuve pratique : parcours type brevet de rameur eaux intérieures de niveau 3, option compétition
- épreuve écrite : connaissances générales de l'aviron à partir d'une analyse vidéo (2h)
- épreuve orale : entretien de motivation et projet professionnel (30min)

Déroulé de la formation

Formation basée sur le principe de l'alternance entre théorie et pratique

- En centre : 680h
- En structure professionnelle : 2478h

Points forts

- *Diversité et expertise des intervenants*
- *Hybridation entre formation présentielle et distancielle. Possibilité de valider les diplômes fédéraux pendant la formation (Initiateur fédéral d'aviron de mer, Éducateur fédéral, Coach Indoor, Coach Avifit)*



adasa
campus

Inscription en un clic !



Partenaire



Contact :

Anthoni ULLIANA - 04 70 59 53 37
anthoni.ulliana@creps-vichy.sports.gouv.fr
elisabeth.deat@creps-vichy.sports.gouv.fr

DEVENIR ENTRAINEUR D'AVIRON

DEJEPS Perfectionnement Sportif Aviron et disciplines associées

SEPTEMBRE 2025 À JUIN 2027

L'entraîneur d'aviron

- conçoit et coordonne des projets d'entraînement
- conduit des séances d'entraînement en bateau, en musculation et en préparation physique
- conduit des actions de formation
- participe au fonctionnement de la structure organisatrice des activités
- contribue à l'entretien et à la maintenance des matériels
- exerce auprès de tous les publics de sa structure

Ce diplôme confère le titre d'Entraîneur d'Aviron à son titulaire.

Conditions d'accès à la formation

- être âgé de 18 ans le jour de la validation des exigences préalables de la mise en situation pédagogique
- être titulaire de l'AFPS ou de la PSC1
- être en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement
- être en possession d'une attestation de 100m nage libre, départ plongé et récupération d'un objet immergé à 2m de profondeur
- satisfaire aux tests techniques dans la limite des places ouvertes à la formation et justifier des attestations de réussite aux exigences préalables à l'entrée en formation

Diplôme fédéral recommandé : Entraîneur fédéral d'Aviron.

Exigences préalables et sélection

TEP : être en possession d'une attestation :

- fédérale de niveau technique (brevet de rameur eaux intérieures niveau 3)
- fédérale de réussite de la conduite d'une séance d'entraînement sur l'eau pour un équipage de niveau régional

Sélections :

- épreuve pratique : parcours type brevet de rameur eaux intérieures de niveau 3, option compétition
- épreuve écrite : connaissances générales de l'aviron à partir d'une analyse vidéo (2h)
- épreuve orale : entretien de motivation et projet professionnel (30min)

Déroulé de la formation

Formation basée sur le principe de l'alternance entre théorie et pratique

- En centre : 700h
- En structure professionnelle : 2521h

Points forts

- *Diversité et expertise des intervenants*
- *Hybridation entre formation présentielle et distancielle*



Inscription en un clic !



Partenaire



Contact :

Antoine MEVEL - 06 12 92 99 79

antoine.mevel@creps-vichy.sports.gouv.fr

elisabeth.deat@creps-vichy.sports.gouv.fr

DEVENIR ENTRAINEUR D'AVIRON APPRENTISSAGE



DEJEPS Perfectionnement Sportif Aviron et disciplines associées

SEPTEMBRE 2025 À MAI 2027

L'entraîneur d'aviron

- conçoit et coordonne des projets d'entraînement
- conduit des séances d'entraînement en bateau, en musculation et en préparation physique
- conduit des actions de formation
- participe au fonctionnement de la structure organisatrice des activités
- contribue à l'entretien et à la maintenance des matériels
- exerce auprès de tous les publics de sa structure

Ce diplôme confère le titre d'Entraîneur d'Aviron à son titulaire.

Conditions d'accès à la formation

- être âgé de 18 ans le jour de la validation des exigences préalables de la mise en situation pédagogique
- être titulaire de l'AFPS ou de la PSC1
- être en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement
- être en possession d'une attestation de 100m nage libre, départ plongé et récupération d'un objet immergé à 2m de profondeur
- satisfaire aux tests techniques dans la limite des places ouvertes à la formation et justifier des attestations de réussite aux exigences préalables à l'entrée en formation

Diplôme fédéral recommandé :
Entraîneur fédéral d'Aviron.

Exigences préalables et sélection

TEP : être en possession d'une attestation :

- fédérale de niveau technique (brevet de rameur eaux intérieures niveau 3)
- fédérale de réussite de la conduite d'une séance d'entraînement sur l'eau pour un équipage de niveau régional

Sélections :

- épreuve pratique : parcours type brevet de rameur eaux intérieures de niveau 3, option compétition
- épreuve écrite : connaissances générales de l'aviron à partir d'une analyse vidéo (2h)
- épreuve orale : entretien de motivation et projet professionnel (30min)

Déroulé de la formation

Formation basée sur le principe de l'alternance entre théorie et pratique

- En centre : 700h
- En structure professionnelle : 2521h

Points forts

- *Diversité et expertise des intervenants*
- *Hybridation entre formation présentielle et distancielle*



adasa
campus

Inscription en un clic !



Partenaire



Contact :

Antoine MEVEL - 06 12 92 99 79

antoine.mevel@creps-vichy.sports.gouv.fr

elisabeth.deat@creps-vichy.sports.gouv.fr

BPJEPS Activités de la Forme Option : Haltérophilie Musculation

SEPTEMBRE 2025 À JUIN 2026

L'éducateur/coach sportif

- assure la sécurité des tiers et des publics dont il/elle a la charge,
- est responsable de son action au plan pédagogique, technique et organisationnel
- développe les modes d'intervention s'inscrivant dans une logique de travail collectif et partenarial
- encadre tout type de public, dans tous lieux d'accueil ou de pratique au sein desquels il/elle met en place un projet,

Il encadre également des activités de découverte, d'animation et d'éducation :

- Haltérophilie (premier niveau de compétition fédérale)
- Musculation (machines, barres, haltères...)
- Cardio-training (ergomètres...)
- Récupération (étirements, relaxation...)

Conditions d'accès à la formation

- être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
 - « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS)
 - « premiers secours en équipe de niveau 1 ou de niveau 2 » (PSE 1 ou PS2) en cours de validité
 - « certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) » en cours de validité
- présenter un certificat de non contre-indication de la pratique des « activités de la forme » datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation
- justifier de l'attestation de réussite aux Tests d'Exigences Préalables (TEP) à l'entrée en formation et satisfaire aux tests de sélection dans la limite des places ouvertes à la formation
- être âgé de 18 ans le jour de la validation des EPMS

Exigences préalables et sélection

TEP :

- test de Luc Léger
- démonstration technique
- entretien de motivation (10 minutes maximum)

Déroulé de la formation

- En centre : 609h de contenu théorique et mise en pratique au CREPS
- En structure d'alternance sous couvert d'un tuteur : 600h

Points forts

- *face à face pédagogique avec des publics variés*
- *suivi pédagogique de qualité en centre et en structure*
- *tuteurs qualifiés et expérimentés*



parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

MON
COMPTE
FORMATION

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Inscription en un clic !



Contact :

Emilie ETIENNE - 06 15 33 37 09

emilie.etienne@creps-vichy.sports.gouv.fr

elisabeth.deat@creps-vichy.sports.gouv.fr

SE FORMER À L'ENCADREMENT SPORT SANTE



Formation continue : Encadrant Sport Santé

NOVEMBRE 2025 À MARS 2026

L'encadrant sport santé :

- met en place une offre d'activité physique, régulière, adaptée, sécurisée et progressive pour un public présentant des facteurs de risques.

L'objectif est de prévenir et d'agir sur :

- les facteurs de risques
- les maladies chroniques
- les modes de vie sédentaires
- l'inactivité physique.

Conditions d'accès à la formation

- être titulaire d'une carte professionnelle d'éducateur sportif en cours de validité
- disposer des compétences d'encadrement à la pratique d'activités sportives (BPJEPS, CQP, DEJEPS, ETAPS)
- avoir une expérience d'un an minimum dans le domaine des activités physiques et sportives est conseillée
- être titulaire du PSC1
- présenter un certificat de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités physiques adaptées
- satisfaire aux épreuves de sélection

Exigences préalables et sélection

Sélection sur dossier, avec :

- une lettre de motivation et la description du projet

Les candidats résidants dans la Région AuRA sont prioritaires

Déroulé de la formation

Formation basée sur 104 Heures en centre (8 fois 2 jours)

Points forts

- *Formateurs APAS expérimentés*
- *Maison Sport-Santé avec mise à disposition de public au sein du CREPS*
- *Cohérence entre théorie et pratique*
- *Education thérapeutique du patient*
- *Parcours de soins*
- *Sport sur ordonnance*



afDas

Inscription en un clic !



Contact :

Antoine MEVEL - 06 12 92 99 79

antoine.mevel@creps-vichy.sports.gouv.fr

gabriella.ramillien@creps-vichy.sports.gouv.fr



Préparation à l'examen probatoire du Diplôme d'État Accompagnateur en Moyenne Montagne

Cette formation a pour but de préparer le candidat aux épreuves de l'examen probatoire (QCM et marche-orientation).

L'accompagnateur en montagne encadre

- des randonnées en moyenne montagne auprès de tous publics, y compris scolaires
- des stages de trail auprès de publics sportifs
- des stages de marche nordique auprès de tous publics
- des randonnées en raquette à neige auprès de tous publics

Il organise et encadre des séjours en milieux isolés.

Conditions d'accès à la formation

- être âgé de 18 ans
- être en possession d'un certificat médical le déclarant apte à la pratique de la randonnée en montagne (pour la marche orientation)

Déroulé de la formation

Plusieurs modules entre 6h et 20h (par modules).

Points forts

- Préparation aux épreuves du Diplôme d'État menant à un métier reconnu et structuré depuis 1976
- Fort développement de la randonnée et des sorties en nature



fifpl

FEDERATION INTERNATIONALE DE FORMATION DES PROFESSIONNELS LIBRES

Inscription en un clic !



Partenaire



Contact :

Michaël ROUX - 06 27 16 33 28

michael.roux@creps-vichy.sports.gouv.fr

gabriella.ramillien@creps-vichy.sports.gouv.fr

Formation Générale Commune aux Métiers d'Enseignement, d'Encadrement et d'Entraînement des Sports de Montagne

2 SESSIONS EN 2025

Cette formation permet de prétendre aux diplômes suivants : DE d'Accompagnateur en Moyenne Montagne, Guide de Haute Montagne, DE de Ski Nordique et DE Ski Alpin.

L'accompagnateur en montagne encadre

- des randonnées en moyenne montagne auprès de tous publics, y compris scolaires
- des stages de trail auprès de publics sportifs
- des stages de marche nordique auprès de tous publics
- des randonnées en raquette à neige auprès de tous publics

Il organise et encadre des séjours en milieux isolés.

Conditions d'accès à la formation

- Fournir une attestation de réussite à l'unité d'enseignement "prévention et secours civiques de niveau 1" (PSC 1) ou son équivalent

Selon les cas, l'une des attestations de réussite suivantes soit être présentée :

- l'attestation de réussite à l'examen probatoire du diplôme d'accompagnateur en moyenne montagne du brevet d'Etat d'alpinisme
- l'attestation de réussite au test technique d'accès du brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré, option "ski alpin"

- l'attestation de réussite au test technique d'accès du brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré, option "ski nordique de fond"
- l'attestation de réussite au test technique d'accès du diplôme d'Etat de ski - moniteur national de ski alpin
- l'attestation de réussite à l'examen probatoire du diplôme de guide de haute montagne du brevet d'Etat d'alpinisme
- Double inscription obligatoire :
 - 1^{ère} intention : <https://www.gepafom.fr/jsra/login>
 - 2^{ème} intention : sur le site du CREPS

Déroulé de la formation

Formation de 35h sur une semaine

Points forts

- *Alternance entre cours et sorties sur le terrain*
- *Connaissances du milieu naturel et institutionnel montagnard*
- *Tourisme, pédagogie et physiologie de l'effort*



fifpl
FOCUS INTERPROFESSIONNEL DE FORMATION
DES PROFESSIONNELS À GENÈRE

Inscription en un clic !



Partenaire



Contact :

Michaël ROUX - 06 27 16 33 28

michael.roux@creps-vichy.sports.gouv.fr

gabriella.ramillien@creps-vichy.sports.gouv.fr

PSC - Premiers Secours Citoyen

TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

Le citoyen secouriste PSC :

- prend en charge une victime dans différentes situations
- assure une protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants
- assure la transmission de l'alerte aux services appropriés

Conditions d'accès à la formation

- être âgé de 10 ans minimum

Déroulé de la formation

- alternance entre des apports théoriques et des savoirs pratiques et une mise en activité par des cas concrets.
- démarche active

- En centre : 7h (formation initiale) 3h (formation continue)
- Formation E-learning : 3h en centre + 4h en distanciel

Points forts

- *Les formations en premiers secours sont construites autour de la mise en pratique des procédures et techniques pour former des secouristes opérationnels.*



MON
COMPTE
FORMATION



Inscription en un clic !



Partenaire



Contact :

Guillaume NATURALE - 04 70 59 85 60
guillaume.naturale@creps-vichy.sports.gouv.fr
laetitia.guglielmini@creps-vichy.sports.gouv.fr

PSE1 Premiers Secours en Equipe de niveau 1

TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

Le secouriste PSE1 :

- évoluer dans le cadre juridique applicable à son action de secours et dans le respect des procédures définies par son autorité d'emploi.
- assurer la protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants.
- de réaliser un bilan et d'assurer sa transmission aux services appropriés.
- de réaliser les gestes de premiers secours.
- assister des équipiers secouristes, lors de manœuvres d'immobilisation, de relevage ou de brancardage.
- d'adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime

Conditions d'accès à la formation

- être âgé de 16 ans minimum

Déroulé de la formation

- alternance entre des apports théoriques et des savoirs pratiques et une mise en activité par des cas concrets
- démarche active favorisant la résolution de problématiques professionnelles
- en centre : 35h (formation initiale), 7h (formation continue)

Points forts

- *Les formations en premiers secours sont construites autour de la mise en pratique des procédures et techniques pour former des secouristes opérationnels.*



MON
COMPTE
FORMATION



Partenaire



Inscription en un clic !



Contact :

Guillaume NATURALE - 04 70 59 85 60
guillaume.naturale@creps-vichy.sports.gouv.fr
laetitia.guglielmini@creps-vichy.sports.gouv.fr

DEVENIR EQUIPIER SECOURISTE



PSE2

Premiers Secours en Equipe de niveau 2

TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

L'équipier secouriste PSE2 :

- prend en charge une victime dans différentes situations
- assure au sein d'une équipe l'immobilisation d'une personne victime d'un traumatisme du squelette, le relevage et le brancardage d'une victime, en vue de son transport
- coordonne les actions de secours conduites au sein d'une équipe
- évolue dans le cadre juridique applicable à son action de secours et dans le respect des procédures définies par son autorité d'emploi
- assure une protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants
- réalise un bilan et d'assurer sa transmission aux services appropriés
- adapte son comportement à la situation ou à l'état de la victime

Conditions d'accès à la formation

- être âgé de 16 ans minimum
- être à jour de sa formation continue PSE1

Déroulé de la formation

- alternance entre des apports théoriques et des savoirs pratiques et une mise en activité par des cas concrets
- démarche active favorisant la résolution de problématiques professionnelles
- en centre : 28h (formation initiale), 7h (formation continue)

Points forts

- *Les formations en premiers secours sont construites autour de la mise en pratique des procédures et techniques pour former des secouristes opérationnels.*



MON
COMPTE
FORMATION

Inscription en un clic !



Partenaire



Contact :

Guillaume NATURALE - 04 70 59 85 60
guillaume.naturale@creps-vichy.sports.gouv.fr
laetitia.guglielmini@creps-vichy.sports.gouv.fr

DEVENIR MAITRE-NAGEUR SAUVETEUR

BNSSA - Brevet National de Sauvetage et Sécurité Aquatique

2 SESSIONS

Le titulaire du BNSSA

- surveille tout type de baignade (mer, plan d'eau, piscine)
- permet la sécurité des baigneurs en milieu aquatique

Ce brevet permet l'entrée dans de nombreuses formations aquatiques (BPJEPS AAN, DEJEPS NC, DEJEPS TRIDE, ...).

Conditions d'accès à la formation

- être âgé de 17 ans au moins à la date de l'examen ou apporter la preuve de son émancipation. Les candidats mineurs et non émancipés voient la date de délivrance de leur diplôme différée jusqu'à l'âge de leur majorité
- fournir un certificat médical spécifique BNSSA datant de moins de 3 mois à la date d'entrée en formation
- être titulaire du PSE1 en cours de validité

Déroulé de la formation

5 jours soit 35 heures intensives, suivie par l'examen.

- apprentissage en natation répondant aux exigences de l'évaluation
- accompagnement théorique sur le jury écrit

Points forts

- *Formation proposée en accéléré, 1 semaine de formation à l'examen, durant les vacances scolaires*



Inscription en un clic !



Partenaire



Contact :

Sophie TURBAN DE RONCHI - 06 28 73 50 48
sophie.turbanderonchi@creps-vichy.sports.gouv.fr
laetitia.guglielmi@creps-vichy.sports.gouv.fr



BPJEPS Activités Physiques pour Tous (APT)

AOÛT 2025 À JUIN 2026

L'éducateur sportif encadre des activités de découverte et d'initiation dans différents milieux auprès de tous les publics et dans différentes familles d'activités (ex : activités d'expression corporelle, sports collectifs, jeux d'opposition, activités de pleine nature,...).

Il peut exercer en collectivités locales, en associations sportives, club, salle de remise en forme, Ehpad, en tant que salarié ou sous le statut d'auto-entrepreneur dans toutes structures promouvant les activités physiques ou sportives (bases de loisirs, hôtelleries de plein air, comités d'entreprise...).

Conditions d'accès à la formation

- être âgé de 18 ans le jour de la validation des exigences préalables à la mise en situation pédagogique (EPMSP)
- être titulaire du PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) ou d'un diplôme équivalent à jour
- présenter un certificat de non contre-indication mentionnant : "aucune contre-indication médicale apparente à la pratique et à l'enseignement des activités physiques pour tous" datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation
- satisfaire aux tests liés aux exigences préalables à l'entrée en formation (TEP)
- satisfaire aux épreuves de sélection

Exigences préalables et sélection

TEP :

- test de Luc Léger : réaliser le palier 6 pour les femmes et palier 8 pour les hommes
- parcours d'habileté motrice chronométré

Les TEP doivent être validés 1 mois avant l'entrée en formation.

Déroulé de la formation

Formation basée sur le principe de l'alternance entre théorie et pratique

- En centre : 614h
- En structure professionnelle : 624h

Points forts

- *Formateurs expérimentés*
- *Face à face pédagogique tout public : scolaire, sport santé, sport adapté, handisport, sénior*
- *Formé sur toutes activités physiques : cours collectifs, sport de nature, jeux collectifs et de duels, sports innovants*
- *Tutorat*
- *Suivi pédagogique régulier*
- *Progression*






Inscription en un clic !



Contact :

Emilie ETIENNE - 06 15 33 37 09
emilie.etienne@creps-vichy.sports.gouv.fr
elisabeth.deat@creps-vichy.sports.gouv.fr

La dimension mentale à l'entraînement et en compétition

Les entraîneurs, techniciens sportifs, responsables sportifs, managers sportifs développeront leurs compétences en préparation mentale dans l'encadrement des pratiques sportives compétitives, dans son contexte professionnel.

Compétences développées :

- Se ressaisir des enjeux de l'approche mentale dans sa pratique d'entraîneur
- Cultiver sa posture relationnelle pour développer l'efficacité de ses sportifs
- Connaître les habiletés mentales et mettre en œuvre des outils et techniques permettant de les développer
- Intégrer le développement des habiletés mentales chez le sportif à l'entraînement et en compétition

Conditions d'accès à la formation

La formation s'adresse aux éducateurs et aux entraîneurs sportifs diplômés en activité, souhaitant progresser dans la prise en compte de la dimension mentale de la performance, notamment à travers des outils de préparation mentale intégrée à l'entraînement.

- Être titulaire d'une carte professionnelle d'éducateur sportif en cours de validité.
- Être en situation d'activité auprès de sportifs/sportives compétiteurs.

Exigences préalables et sélection

En fonction des capacités d'accueil, une sélection peut être mise en place (principe de sélection sur dossier).

Déroulé de la formation

La formation s'appuie sur une alternance d'apports théoriques, de mises en situations pratiques et de partages d'expérience.

Heures en centre : 30h

Calendrier

2 regroupements de 2 jours + 1 visio intermédiaire de 2h

Points forts

- *Partenariat avec l'UFR STAPS*
- *Approche expérientielle, basée sur les besoins identifiés dans le groupe*
- *Développement d'une posture et intégration de pratiques spécifiques*



afDas

Inscription en un clic !



Partenaire



Contact :

Ophélie SIMON - 06 19 94 53 14

ophelie.simon@creps-vichy.sports.gouv.fr

gabriella.ramillien@creps-vichy.sports.gouv.fr



Hyperthermie, intégrité de l'athlète et performance

Cette formation destinée aux entraîneurs a pour but

- d'optimiser la performance dans des conditions de forte chaleur et d'humidité, tout en préservant l'intégrité physique de l'athlète.
- se mettre à niveau sur le socle théorique
- identifier les enjeux de la thématique dans la pratique de terrain
- acquérir des outils et des méthodes applicables sur le terrain
- proposer des modalités d'expérimentation et d'évaluation dans le contexte de la pratique sportive spécifique

Conditions d'accès à la formation

La formation s'adresse aux acteurs du sport de haut niveau, de la région AuRA, entraîneurs diplômés, cadres techniques, préparateurs physique :

- titulaires d'une carte professionnelle d'éducateur sportif en cours de validité
- en situation d'activité auprès de sportifs compétiteurs

Exigences préalables et sélection

En fonction des capacités d'accueil, une sélection peut être mise en place (principe de sélection sur dossier).

Déroulé de la formation

La formation s'appuie sur une alternance d'apports théoriques, de mises en situations pratiques et de partages d'expérience.

Heures en centre : 30h

Calendrier

2 regroupements de 2 jours + 1 visio intermédiaire de 2h

Points forts

Une formation combinant approche scientifique et de terrain, avec des intervenants experts :

- *Franck BROCHERIE : chercheur en physiologie de l'exercice et référent accompagnement scientifique de la performance (INSEP)*
- *Sébastien RACINAIS : chercheur en physiologie de l'exercice et en physiologie environnementale (CREPS de Montpellier - INSEP)*
- *Sébastien LIBICZ : Responsable Mission d'Appui et d'Expertise de la Performance (FF Triathlon)*



afdas

Inscription en un clic !



Partenaire



Contact :

Ophélie SIMON - 06 19 94 53 14

ophelie.simon@creps-vichy.sports.gouv.fr

gabriella.ramillien@creps-vichy.sports.gouv.fr

Correspondances de diplôme

NIVEAUX	MINISTÈRE CHARGÉ DES SPORTS	BRANCHE PROFESSIONNELLE FÉDÉRALE	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	COLLECTIVITÉS TERRITORIALES FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
	<i>Concours</i>	<i>Professorat de sport Conseiller d'Éducation Populaire et de Jeunesse</i>	<i>Prof. EPS - CAPEPS</i>	<i>Fillière Sport et animation</i>
D I P L Ô M E S	VII et VIII BAC+5		DOCTORAT MASTER	CONCOURS
	VI BAC+3	DESJEPS	Licence STAPS	Conseiller territorial des APS (Sport) CAT A
	V BAC+2	DEJEPS	Fillière STAPS	
	IV BAC	BPJEPS	Baccalauréat	Educateur territorial des APS Animateur territorial CAT B
	III BEP-CAP	CJEPS	BEP-CAP	Opérateur territorial des APS Agent territorial CAT C
		<i>Titres professionnels</i>		
		CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE		
		Titre à Finalité Professionnelle		
		Branche fédérale		
		CQP		

Glossaire

- BPJEPS** : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport
- BNSSA** : Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique
- CAEPMNS** : Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître Nageur Sauveteur
- CQP** : Certificat de qualification professionnelle
- CC** : Certificat Complémentaire
- CPJEPS** : Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport
- CS** : Certificat de Spécialisation
- DE AMM** : Diplôme d'Etat d'alpinisme accompagnateur en moyenne montagne
- DE** : Diplôme d'Etat
- DEJEPS** : Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport
- DESJEPS** : Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport
- QCM** : Questionnaire à Choix Multiples
- TEP** : Tests d'Exigences Préalables

Informations générales

Conditions d'accès

Tous les candidats doivent justifier de leur honorabilité (casier judiciaire vierge).

Parcours et financement

Dans de nombreux cas, les candidats peuvent financer ou faire financer la formation par leur employeur.

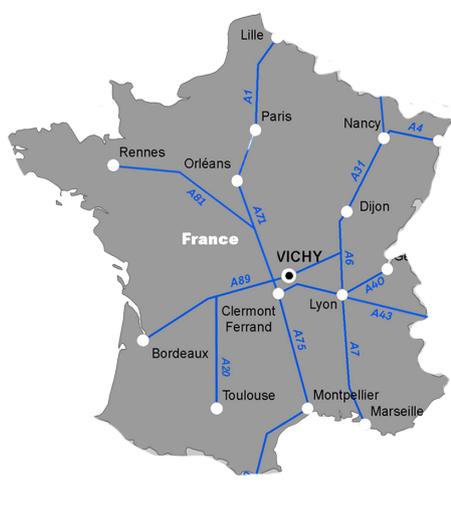
Les organismes de prise en charge présentés dans ce catalogue ne sont pas exhaustifs et varient selon le profil du candidat et la formation.

Pour toute inscription à nos formations, rendez-vous sur le site internet

<https://www.creps-vichy.sports.gouv.fr/formation.offre>



Nous trouver



4h de Paris
2h de Lyon
3h30 de Montpellier
4h de Bordeaux

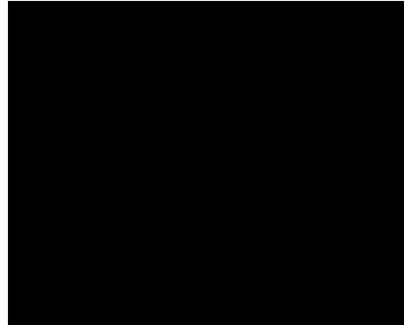
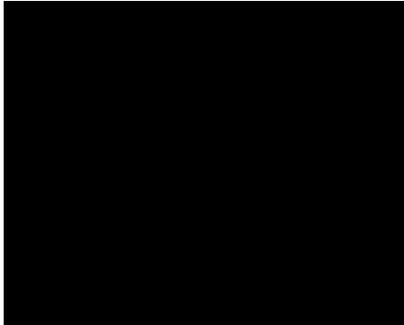
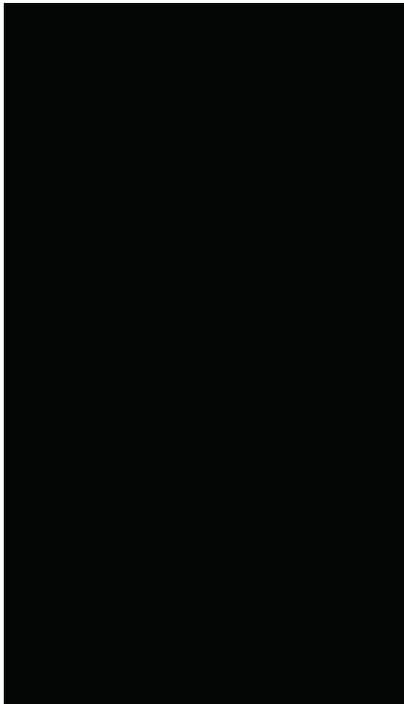
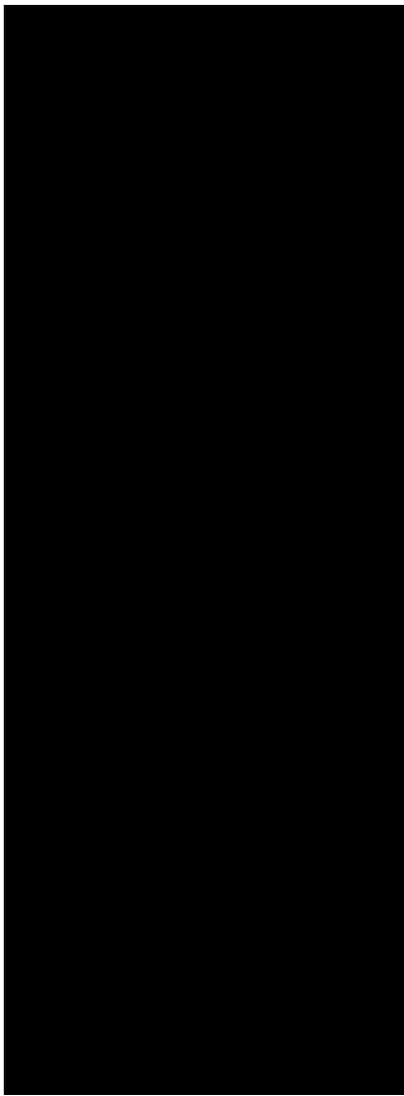
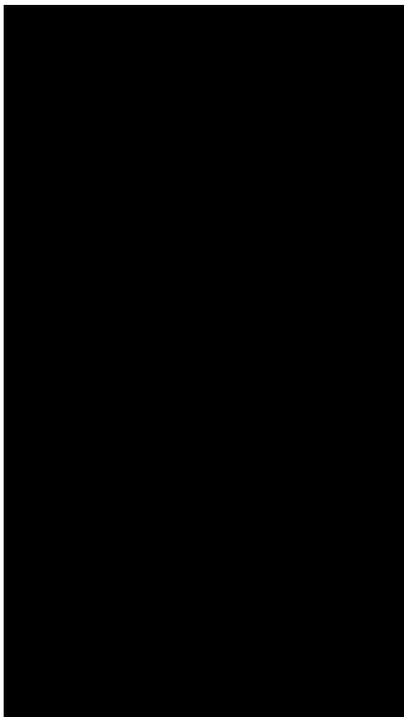


2h50 de Paris
1h50 de Lyon



45 min de l'aéroport de Clermont-Ferrand
2h15 de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry
5 min de l'aéroport de Charmeil : vols privés

CREPS Auvergne-Rhône-Alpes / Vichy
2 route de Charmeil - CS 40013 - 03321 BELLERIVE-SUR-ALLIER Cedex
04 70 59 85 60 | accueil@creps-vichy.sports.gouv.fr
www.creps-vichy.sports.gouv.fr



CREPS
Auvergne
Rhône-Alpes
Vichy


**MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

 **La Région**
Auvergne-Rhône-Alpes

 Cofinancé par
l'Union européenne

